



Procès Verbal du
Conseil d'Etablissement
du mercredi 12 novembre 2008

Membres présents :

Le conseil d'établissement a été convoqué par lettre en date du mercredi 22 octobre 2008.

Présents : 16 / 19

Votants : 13 / 15

Le quorum fixé à 10 est atteint.

(Cf. annexe n°1 : liste d'émargement)

Ordre du jour :

- 1/ Présentation, installation et fonctionnement du nouveau Conseil d'Etablissement
- 2/ Procès verbal du Conseil d'Etablissement du 07/10/08 : *vote*
- 3/ Mise en place des différentes commissions : Conseil du secondaire, Conseil de discipline, Conseil des délégués à la Vie Lycéenne (CVL), Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté (CESC)
- 4/ Conseil des délégués à la Vie Lycéenne, Conseil d'Ecole : *information*
- 5/ Projet d'Etablissement, présentation du Programme d'Actions 2008-2009 : *information*
- 6/ Questions diverses

La secrétaire de séance,

Le Président,

Aurélie MAUFFREY

Yvan SCHMITT

Monsieur SCHMITT, Président du Conseil d'Établissement (CE) ouvre la séance à 17h55 en remerciant l'assistance et en abordant le premier point à l'ordre du jour.

1/ Présentation, installation et fonctionnement du nouveau Conseil d'Établissement :

M. le Proviseur présente tout d'abord la composition en trois tiers du Conseil d'Établissement :

- un tiers pour les utilisateurs (3 parents et 2 élèves)
- un tiers pour les personnels (4 enseignants et 1 représentant des personnels non enseignants)
- un tiers pour l'administration (le Représentant du SCAC, le Proviseur, le Gestionnaire Comptable, le Proviseur Adjoint et la Directrice de l'école primaire).

S'ajoutent à cela 4 personnalités qualifiées, à savoir la Conseillère élue à l'AFE, les représentants de l'UFE et de l'ADFE et Mme la Consule. A noter que ces personnalités qualifiées, choisies pour leurs compétences particulières et/ou leur représentativité participent aux débats mais ne peuvent prendre part aux votes.

M. le Président, avant de rappeler les rôles du CE, dévoile ensuite les taux de participation aux élections

- élection des parents : 1 liste en présence (APELF), taux de participation aux élections : 12,17%
- élection des personnels enseignants : 1 liste en présence, taux de participation : 59,65%
- élection des personnels non enseignants : 1 liste en présence, taux de participation : 57,15 %
- élection des représentants des élèves selon 2 modes de désignation :
 - 1 élève élue en Assemblée Générale des délégués : Melle Asma Khattry (TL)
 - 1 élève qui est la vice-présidente du Conseil de la Vie Lycéenne (élue lors du CVL du 03/11/2008) : Melle Madeleine Sylla (1^{ère} L), élue à l'unanimité.

La durée du mandat des membres du CE est d'une année, le mandat expirant le jour de la première réunion du conseil qui suit leur renouvellement.

Le Conseil d'Établissement représente le 1^{er} et le 2nd degrés, il est compétent pour tout ce qui concerne la pédagogie et la vie éducative de l'établissement (en sachant que celui-ci ne saurait se substituer à l'Agence dans les domaines qui lui sont propres).

C'est au sein de ce Conseil que sont adoptés le projet d'établissement, le règlement intérieur, le calendrier scolaire et les horaires de l'établissement, dans le respect des textes en vigueur.

Le CE émet un avis sur les propositions d'évolution des structures, la carte scolaire, le tableau des emplois, les activités des associations, la formation continue, le fonctionnement de la vie scolaire etc.

Enfin, le Conseil d'Établissement peut à son initiative ou à la demande du chef d'établissement donner son avis sur toutes les questions intéressant la vie de l'établissement.

M. le Proviseur expose enfin quelques-unes des règles de fonctionnement du CE

Le Conseil d'Établissement est convoqué au rythme normal de 4 réunions par année scolaire (en septembre, novembre, février puis mai).

Le délai de convocation est de 10 jours (ce délai pouvant être réduit à 3 jours en cas d'urgence).

Concernant le vote, le principe est le vote à main levée. Toutefois, le vote à bulletin secret est de droit dès lors qu'un membre du conseil en fait la demande.

Les questions diverses sont traitées sous réserve qu'elles respectent les délais mentionnés, qu'elles ne nécessitent pas une consultation de la part des représentants et qu'elles ne revêtent pas un caractère d'importance nécessitant une préparation ou une discussion préalable, auquel cas elles se verraient inscrites à l'ordre du jour du Conseil d'Établissement suivant.

Le Conseil ne peut siéger valablement que si le nombre de membres présents est égal à la majorité des personnes ayant voix délibérative (si le quorum n'est pas atteint, une nouvelle réunion est organisée sous 8 à 15 jours, avec délibération à la majorité simple quel que soit le nombre de membres présents).

2/ Procès verbal du Conseil d'Etablissement du 07/10/2008 : vote

Les nouveaux membres n'ayant pas reçu le procès verbal du dernier CE, M. le Proviseur propose de joindre ce document aux convocations de manière systématique, à chaque renouvellement du Conseil.

M. Paquet, représentant du personnel prend la parole et regrette que le rôle actif des enseignants dans le changement de situation de Mme Camoin et M. Achek ne transparaisse pas à la page 3.

M. Pichot, représentant de l'UFE dresse le même constat en signalant que son désaccord face à la politique actuelle de l'AEFE (suppression d'un poste d'expatrié) n'a pas été mentionné dans le PV.

Mme Grebert, représentante des parents d'élèves souhaite ensuite des éclaircissements sur la disparition du poste de Mme Mandirac. M. le Proviseur en profite pour rappeler qu'il ne s'agit pas d'une « disparition » mais d'un transfert du support budgétaire de résident vers une autre discipline, à savoir l'éducation physique et sportive (*cf compte-rendu précédent page 9*).

Mme Mandirac, présente en tant que Conseillère élue à l'Assemblée des Français à l'Etranger, exprime ses inquiétudes pour l'enseignement du français, sachant que l'établissement aurait alors recours à une personne en contrat local. Celles-ci sont rapidement relayées par M. Caillabet, qui considère que ce choix nécessiterait une formation solide de l'enseignant(e) en question.

Le Proviseur et le Proviseur adjoint tiennent alors à rassurer l'assemblée sur ce point en précisant qu'ils auront recours à du personnel qualifié, et qu'il n'est pas question de transiger avec la qualité de l'enseignement. Ils font cependant observer que des personnels non titulaires exercent déjà dans l'établissement, que le sérieux et la qualité de leur enseignement sont reconnus par tous.

Mme Cunisse clôt finalement le débat en rappelant que la question du « transfert » a été approuvée à l'unanimité le 07/10/2008 et qu'il s'agit aujourd'hui de se prononcer en faveur (ou non) du compte-rendu.

Le procès verbal du dernier CE est donc soumis au vote des membres du Conseil d'Etablissement.

Pour	Contre	Abstention
9	0	1

Le Conseil d'Etablissement adopte le procès verbal du CE en date du 07 octobre 2008.

3/ Mise en place des différentes commissions : Conseil du secondaire, Conseil de discipline, Conseil de la Vie Lycéenne (CVL), Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté (CESC)

□ La circulaire AEFE du 30 juin 2008 précise la composition du Conseil du secondaire :

- 3 représentants de l'administration : M. le chef d'établissement, son adjoint et son gestionnaire ;
- 3 représentants des personnels : 2 enseignants (M. Caillabet, Melle Mauffrey) et 1 non enseignant (Mme Ba) ;
- 3 représentants des usagers : 2 parents d'élèves (Mme Grebert, Mme Ichidou) et 1 élève (Madeleine Sylla).

□ La circulaire du 19 octobre 2004 précise la composition du Conseil de Discipline :

- 4 représentants de l'administration : le chef d'établissement, l'adjoint du primaire ou du secondaire, le Conseiller Principal d'Education (= 1 surveillant au LFTM, en l'absence de CPE), le gestionnaire ;
- 5 représentants des personnels : 4 enseignants élus au sein des membres titulaires ou suppléants (Mme Cunisse, Mme Orcel, M. Paquet, M. Jossieron) et 1 non enseignant (M. N'Diong) ;
- 5 représentants des usagers : 3 parents d'élèves élus au sein des membres titulaires ou suppléants (Mme Ichidou Jihad, Mme Reilhac, M. Kamil) et 2 élèves (Melle Sylla et Melle Khattry).

□ La circulaire du 29 août 2008 précise la composition du Conseil des délégués à la Vie Lycéenne :

- 10 élèves (7 élèves élus par l'ensemble des lycéens et 3 par l'assemblée générale des délégués) ;
- 10 adultes ayant voix consultative.

M. Kemel, Proviseur adjoint intervient pour souligner l'importance du taux de participation aux élections élèves (88 %, soit une hausse de 20 %) et explique cette mobilisation par plusieurs facteurs : le nombre de candidatures déposées (12 lycéens, dont 7 ont été élus) ainsi que les efforts fournis par l'administration et les professeurs

principaux pour susciter ces candidatures ; la localisation du scrutin (à l'entrée du lycée) et le fait que le bureau de vote soit tenu par les élèves eux-mêmes.

M. Kemel exprime donc toute sa satisfaction quant au déroulement de ces élections et rappelle brièvement les objectifs du CVL :

- instaurer un dialogue efficace entre lycéens et membres de la communauté éducative, sur toutes les questions relatives à leur scolarité et à la vie de l'établissement ;
- associer les lycéens aux processus de décision en favorisant leurs attentes et leurs préoccupations ;
- dégager pour l'année scolaire des pistes de réflexion et de travail concrètes.

Le Conseil d'Etablissement entérine la proposition de composition du CVL pour les adultes :

- personnels enseignants : Mme Sjollema, Mme Bendjeddou, M. Lannezval, M. Fournier, M. Josserson
- personnels non enseignants : Mme Abdellahi, M. Diagana, M. Diop
- parents d'élèves : Mme Grebert et Mme Ichidou Jemila

□ Concernant le **Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté**, M. le Proviseur rappelle que toutes les bonnes volontés sont les bienvenues, et que les réunions de cette commission seront ouvertes aux personnes intéressées par les différents thèmes abordés.

La mise en place de ce Comité en 2000, dans le cadre de la réforme du « lycée pour le 21^{ème} siècle », résulte de la volonté de se saisir du cadre institutionnel pour favoriser une politique d'éducation citoyenne et préventive dans les établissements scolaires. Ses objectifs principaux sont résumés par M. Kemel :

- fédérer des acteurs qui élaborent des projets dans le domaine de la prévention, de la santé des adolescents et de la citoyenneté en général ;
- favoriser le développement de comportements civiques et solidaires ;
- encourager la participation des élèves délégués au CESC.

M. Kemel décline ensuite les volets « santé » et « citoyenneté » pour l'année scolaire 2008/2009 :

- le volet « santé » regroupe des actions de prévention des conduites à risque (projet mené par Mme Györffy), des interventions concernant la sexualité et l'équilibre alimentaire et une conférence sur le SIDA, prévue le 1^{er}/12 en partenariat avec la Croix Rouge Française et le Croissant Rouge Mauritanien.

- le volet « citoyenneté » comprend la formation des élèves délégués, un projet de refonte du règlement intérieur, la découverte/visite des institutions française et internationales (Ambassade de France, services de l'ONU...), un projet autour de la pêche et du développement durable et la mise en place de conférences au LFTM (*café citoyen, café lycéen, conférences santé*).

Après cette présentation, Mme Cunisse et Mme Simon interviennent pour souligner l'importance de ce type d'actions dans les classes du primaire, et émettent le souhait que les enseignants et parents d'élèves volontaires puissent être associés aux différents projets, y compris en cours d'année.

4/ Conseil des délégués pour la Vie Lycéenne, Conseil d'Ecole : information

Le **Conseil des délégués pour la Vie Lycéenne** s'est réuni le 03/11/08 pour définir son mode d'organisation en prévoyant notamment des réunions plus fréquentes, centrées sur les préoccupations des élèves. Six à sept axes de travail ont été définis au cours de cette réunion, à savoir : l'aménagement d'un espace lycée, le réseau des anciens élèves, le café lycéen, la participation à l'organisation de manifestations sportives et d'un bal de fin d'année, l'organisation d'un forum des métiers ou des carrières et celle de séjours linguistiques.

Le **Conseil d'Ecole** s'est déroulé le 05/11/08 et a été essentiellement consacré à son installation. A cette occasion ont été abordés les points suivants : l'enseignement des langues au primaire (l'Anglais et l'Arabe) et le Programme d'Actions pour l'année scolaire 2008/2009, déclinaison du nouveau projet d'établissement.

5/ Projet d'Établissement, présentation du Programme d'Actions 2008-2009 : information

Le Programme d'Actions est la transposition détaillée de la mise en œuvre du projet d'établissement.

M. le Proviseur insiste sur le fait que ce programme n'est absolument pas figé et qu'il s'enrichit régulièrement de nouvelles actions, qui lorsqu'elles sont validées par la Direction sont financées au niveau du budget de l'établissement. Il précise également que de nombreux projets s'ajoutent à ce programme sans y être mentionnés, parce qu'ils ne requièrent pas de financement spécifique. Le programme d'actions ne doit donc en aucune façon être interprété comme une transposition exhaustive de l'activité pédagogique.

6/ Questions diverses :

Aucune n'a émané de la part du personnel, mais les représentants des parents d'élèves ont souhaité attirer l'attention du Conseil d'Établissement sur cinq points :

1. Augmentation des frais d'écolage.

M. le Proviseur répond aux parents soucieux de connaître l'évolution des frais d'écolage pour 2010-2011 (ceux de 2009/2010 ayant déjà été fixés) et leur rappelle que plusieurs facteurs doivent être pris en compte dans le calcul des frais de scolarité :

- le taux d'inflation (de l'ordre de 8 % ou 9 %) ;
- l'augmentation de la masse salariale, et la question de la remontée de la part établissement sur le salaire des résidents. En 2010, il faudra également prévoir le lissage (prise en charge passant de 0 à 65%) des deux derniers postes de résidents « à coût zéro » pour l'établissement ;
- la nouvelle contribution financière à reverser à l'AEFE, qui s'élèvera à :
 - 2 % de l'ensemble des frais de scolarité en 2009
 - 6 % à partir de l'année 2010

En conclusion, il faut donc s'attendre à une augmentation des frais de scolarité de l'ordre de 15 % pour l'année 2010-2011.

Suite à une remarque de Mme Ichidou, M. le Proviseur précise que les marges de manœuvre sont réduites, l'établissement n'ayant pas la capacité d'influer sur la plupart des éléments constitutifs de l'augmentation. Par contre :

- il renvoie à la lecture du PV du CE du 07/10/08 dans lequel il exposait des pistes afin de maîtriser l'augmentation de la masse salariale
- la *Fondation des Amis du LFTM*, récemment créée, a vocation à prendre en charge l'entretien des locaux et des équipements.

2. Aménagement du temps scolaire.

M. le Proviseur souligne que cette question a déjà été évoquée lors du Conseil d'Ecole, du Conseil d'Établissement et en Assemblée Générale des parents, et réaffirme que les horaires de l'établissement ne seront pas modifiés. En revanche, il insiste sur le fait que toutes les propositions concernant l'accueil des élèves pendant le temps de midi seront les bienvenues.

Mme Simon intervient alors pour connaître le lieu où discuter des aménagements possibles (sachant qu'un service de restauration scolaire est inenvisageable à Nouakchott pour des raisons d'hygiène alimentaire), et Melle Sylla fait une proposition : permettre aux lycéens d'apporter leur nourriture et de se restaurer au Foyer, lorsque leur pause déjeuner n'est que de 1h30.

3. Sécurité aux abords de l'établissement.

Les parents posent à nouveau le problème de la sécurité, qui a été résolu à l'entrée de l'établissement mais s'est déplacé sur l'artère principale qui rejoint le rond-point de l'Ambassade de France, en raison des nombreux véhicules qui affluent aux entrées / sorties de cours des élèves. M. le Proviseur insiste alors sur les avancées de l'an dernier (instauration d'un périmètre de sécurité devant l'établissement, dont chacun se réjouit) et conseille aux parents de faire l'effort d'accompagner leur enfants jusqu'à cette zone sécurisée.

Par ailleurs, Melle Mauffrey précise qu'il est peut-être préférable de déposer / récupérer ses enfants du côté de l'Union Européenne plutôt qu'au niveau de ce boulevard ; à condition toutefois de respecter les consignes de stationnement permettant au car (provenant du stade) d'accéder au lycée par le goudron.

Les parents d'élèves posent enfin la question de l'éventuelle sollicitation de la Communauté Urbaine de Nouakchott, pour obtenir des aménagements du type ralentisseurs et/ou trottoirs sur cet axe particulièrement dangereux.

4. Nombre de professeurs expatriés.

Le Proviseur dresse un rapide bilan de l'évolution du nombre de postes d'expatriés depuis 2004 :

Année scolaire	2004/05	2005/06	2006/07	2007/08	2008/2009	2009/2010 (prévision)
Nombre de professeurs expatriés	5	6	6	8	8	7
Remarques		création en Sciences Economiques et Sociales		2 créations (au primaire et en anglais)	+ 1 poste de personnel de direction créé	1 suppression (mathématiques)

En réponse aux représentants des parents d'élèves, M. le Proviseur précise que si la suppression du poste de mathématiques est confirmée, l'établissement devra effectivement financer le poste d'un enseignant résident à coût complet car le besoin en enseignement, lui, reste réel (*cf procès verbal du CE du 7/10/2008*).

5. Projet d'agrandissement du lycée.

M. le Proviseur rappelle qu'une *Fondation des Amis du LFTM* vient d'être créée, et que son président commence à solliciter d'éventuels donateurs, personnes physiques ou et morales. La Fondation a pour objet de :

- financer des travaux d'entretien, de construction et/ou de renouvellement des équipements ;
- créer des bourses d'étude, visant à permettre à des enfants de nationalité mauritanienne d'intégrer le Lycée Français et d'y poursuivre leur scolarité.

Il explique ensuite que le projet d'extension a été découpé en 2 phases distinctes :

- la réalisation d'un plateau sportif sur le campus de l'Ambassade de France (projet réalisable à court terme, une première réunion de travail étant fixée au 25/11/2008) ;
- la construction à moyen terme, de nouveaux bâtiments permettant d'accueillir 1 100 élèves.

Suite à l'intervention de Mme Grebert, qui souhaiterait que ce projet soit plus clairement communiqué aux parents (par exemple via le site Internet du LFTM), M. le Proviseur rappelle qu'une structure « cylindrique » a finalement été préférée à celle d'une « pyramide inversée », avec une capacité d'accueil de 1100 élèves (plutôt que 1300).

En effet, le contexte politique actuel du pays rend difficile l'évaluation du nombre de ressortissants français et expatriés en Mauritanie pour les années à venir. A ce propos, M. Rüe se montre réservé quant au projet d'extension du lycée dans ce contexte, et expose ses craintes de voir se profiler à l'horizon un autre mode de gestion pour l'établissement.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été abordés, et en l'absence de toute autre question, Monsieur le Proviseur remercie les participants et clôt la réunion à 19h35.